Initiation au nouveau règlement européen « Sécurité Machines » 2023/1230/EU

REFERENCE: SEC241
Formateur: PILZ BELGIUM CVBA

4.0 Heures

Description

Cette formation a pour objectif de fournir une compréhension de base en ce qui concerne le nouveau règlement européen « Sécurité Machines » et le processus de base en 6 étapes pour le marquage CE. Elle reprend les principales différences entre le règlement Machines et la directive Machines, les raisons du passage d'une directive à un règlement et présente une vue d'ensemble du processus en 6 étapes.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de fournir une compréhension de base en ce qui concerne le nouveau règlement européen « Sécurité Machines » et le processus de base en 6 étapes pour le marquage CE. Elle reprend les principales différences entre le règlement Machines et la directive Machines, les raisons du passage d'une directive à un règlement et présente une vue d'ensemble du processus en 6 étapes.

Après avoir assimilé les connaissances acquises dans le cadre de cette formation et effectué les exercices, les participants seront à l'aise avec le nouveau règlement.

Public cible

Cette formation s'adresse en particulier aux fabricants, importateurs, intégrateurs, distributeurs et utilisateurs finaux de machines qui doivent être informés sur le règlement Machines :

- Constructeurs de machines
- Techniciens chargés de la mise en service
- Concepteurs
- Gestionnaires de projets et responsables techniques
- Intégrateurs Systèmes
- Responsables HSE
- Responsables de la transformation de machines

- Responsables de la maintenance des installations
- Utilisateurs finaux chargés de l’achat de machines

Contenu

Nouveautés dans le règlement Machines

- Période de transition
- Modifications significatives

Initiation au règlement Machines

- Rôles
- Définitions

Le règlement Machines dans le contexte du processus en 6 étapes pour le marquage CE

Exigences essentielles de santé et de sécurité

Exercices pertinents

Pédagogie

Exposés théoriques, illustrations et exercices pratiques, échanges d'expériences.

Indications

La connaissance de la directive machines 2006/42/CE est nécessaire pour une bonne compréhension.